DOSSIER DE PRESSE

Session du 7 février 2022

BUDGET PRIMITIF 2022

www.ain.fr

AIN 01 le Département

« Ces projets et le budget primitif 2022 sont emblématiques de l'ambition et de la dynamique qu'entretient la majorité départementale. Elle en a fait sa marque de fabrique pour répondre au plus près des besoins exprimés par les Aindinoises et les Aindinois et tous les usagers de nos infrastructures et services. »

Jean Deguerry
Président du Département de l'Ain

Sommaire

- Démographie médicale : Une stratégie à court, moyen et long terme.....p. 4
- Vidéoprotection : au service de la sécurité des Aindinois.....p. 6
- « Ambition collégiens » : accompagner la jeunesse aindinoise et l'aider à grandir.....p. 8
- Insertion & RSA : pour un emploi demain.....p. 11
- Eau & forêt : préservons nos ressources naturelles.....p. 13
- Montagne de l'Ain : vers un tourisme 4 saisons.....p. 16
- Budget par chantier prioritaire.....p. 17

- Budget primitif 2022 : 649,5 M€ au service des Aindinois .....p. 18

Démographie médicale

Une stratégie à court, moyen et long terme

L'Ain compte 6,4 médecins généralistes pour 10 000 habitants (8,7 médecins généralistes pour 10 000 en France) et plus de 15 % des Aindinois sont sans médecin traitant : la situation de la démographie médicale dans l'Ain continue de se tendre.
Depuis 2 ans, le Département de l'Ain a mis en oeuvre de nombreuses actions pour améliorer l'accès aux soins, pour renforcer l'attractivité de l'Ain auprès des médecins généralistes et spécialistes, pour accompagner l'installation des professionnels, pour préparer l'avenir en favorisant les vocations des jeunes pour les métiers de la santé. Le Département va conforter ces dispositifs et en créer d'autres dans le cadre de la phase II du plan « Démographie médicale – Un projet de territoire » (2022-2024). Ce plan s'articule autour de 4 axes.

Accroître l'offre de soins à court terme

- **Télémédecine**

- Ouverture d'une 6e cabine en avril 2022 dans le Pays de Gex.
- Expérimentation avec H4D de consultations de spécialistes dans les cabines existantes (dermatologie).
- Expérimentation de mallettes connectées, mises à disposition de 10 binômes (médecins et infirmiers) pour des téléconsultations à domicile.

- **Centre de santé départemental et médecins salariés**

Parce que l'exercice libéral se raréfie au profit d'un exercice mixte (activités libérales et salariées), le Département de l'Ain a créé un Centre de santé départemental et va recruter 10 médecins généralistes salariés qui exerceront au sein de Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP), sur tout le territoire, en mixité avec les professionnels libéraux.

- **Renforcement de l'organisation avec le recrutement d'un responsable attractivité du réseau**

Favoriser l'attractivité du territoire auprès des professionnels

• **Maison départementale des professionnels de santé :** cet objectif est inscrit au Contrat de Plan Etat Région. Une définition du modèle économique est à réaliser au 1er trimestre 2022 avec l'Agence Régionale de Santé, Grand Bourg Agglomération, la Banque des Territoires et le Centre Hospitalier de Fleyriat.

• **Communication :** création d'une identité visuelle, d'un portail digital et de pages Facebook, LinkedIn et Instagram dédiés.

• **Evénements :** organisation d'un Forum professionnel national en santé/médico-social ; participation au Congrès national des Internes à Tours les 24 et 25 février 2022 ; création d'un évènement « sport-loisirs/rencontres » dans l'Ain, entre internes et médecins.

Accompagner l'installation des professionnels

• **Soutien à la formation des Infirmiers en Pratique Avancée** (doublement de l'aide de l'ARS, soit 11 500 € / an sur 2 ans). Cette formation de niveau master permet chaque année à des infirmiers expérimentés de compléter leur formation et d'acquérir des compétences élargies qui leur permettent de suivre des patients confiés par le médecin, avec son accord et celui des patients.

• **Prime au remplacement (ou à l'installation) :** un montant sera versé en contrepartie d'un engagement à exercer dans l'Ain, selon des modalités à préciser.

• **Préparation d'un Accueil unique à l'installation des autres professionnel**s (IPA, kinésithérapeute)

Préparer l'avenir : renforcement de l'enseignement supérieur

A la rentrée de septembre 2022, ouvrira à Bourg-en-Bresse la formation du Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS). Elle accueillera 50 étudiants qui se destinent à devenir médecin, kinésithérapeute ou encore sage-femme. La PASS est une année de travail particulièrement intensive et l'Université comme le Département souhaitent que les étudiants du site de Bourg aient les mêmes chances d'accès que ceux des amphis Lyon Est. Il s'agit donc d'appuyer l'Université Claude Bernard Lyon 1 dans cet effort en veillant à offrir aux étudiants aindinois le meilleur environnement possible.

Le Département propose de soutenir la mise en place de cet environnement en apportant sa contribution financière aux conditions de la réussite des étudiants par :

• La mise en place des moyens nécessaires au tutorat des étudiants. Il s'agit d'heures quotidiennes de soutien encadrées par les étudiants de 2e et 3e année, organisées par l'Université elle-même chaque après-midi.

• L'équipement informatique, audio et numérique des salles en vue de garantir une parfaite équité d'accès aux enseignements et examens. L'objectif est bien évidemment de favoriser la réussite des étudiants locaux en filière santé et l'accès aux études du plus grand nombre. Pour cela, l'Université Lyon 1 et le Département souhaitent pouvoir, grâce à ce partenariat, transformer l'essai de la PASS pour ouvrir les années suivantes, mais aussi ouvrir d'autres filières d'ici 3 à 5 ans, dans l'Ain.

Vidéoprotection

Au service de la sécurité des Aindinois

Si la sécurité publique est la responsabilité première de l'État, le Département entend apporter sa contribution dans la lutte contre le risque terroriste, la prévention des actes délictueux ou des trafics, la lutte contre les incivilités. Pour ce faire, l'exécutif départemental va mettre en place un plan de déploiement de la vidéoprotection, qui vise 3 objectifs principaux : sécuriser les abords des collèges de l'Ain, équiper les sapeurs-pompiers et leur matériel, et accompagner financièrement les collectivités qui voudraient investir dans des réseaux municipaux de vidéosurveillance.
Prochainement, les abords des collèges seront sécurisés par la mise en place de vidéoprotection, les sapeurs-pompiers professionnels de l'Ain seront dotés de caméra-piéton pour réagir face aux incivilités, dès que les décrets de la loi Matras seront publiés, et les communes pourront, elles-aussi, s'équiper et être aidées pour garantir la sécurité publique.

Sécuriser les abords des collèges de l'Ain

L'Ain compte 51 collèges publics et 14 collèges privés. Le Département souhaite équiper progressivement tout ou partie des collèges de dispositifs de caméras de vidéoprotection. En lien avec les forces de sécurité intérieure, l'Education nationale, la direction diocésaine et l'administration, 20 premiers sites ont été recensés (17 publics et 3 privés) pour être équipés de caméras de vidéoprotection.

Neuf premiers collèges ont été sélectionnés pour expérimenter ce nouveau dispositif en 2022 : le collège Saint-Exupéry (Valserhône), le collège Anne-Frank (Miribel), le collège Saint-Exupéry (Ambérieu-en-Bugey), le collège Saint-Charles (Feillens), le collège Jeanne d'Arc (Bourg-en-Bresse), le collège Victoire-Daubié (Bourg-en-Bresse), le collège Yvon -Morandat (Saint-Denis-lès-Bourg), le collège Ampère et le collège Lumière (Oyonnax).

Au premier trimestre 2022, le Département travaillera sur les neuf établissements sélectionnés en concertation avec les communes, les principaux des collèges, les référents sûreté et l'administration. Après cette expérientation, le dispositif sera étendu à d'autres établissements sur la période 2023-2024.

Budget alloué (de 2022 à 2024) : 600 000 € (soit 200 000 € par an)

Sécuriser les interventions des sapeurs-pompiers

La mise en œuvre de ce deuxième axe porte sur l'équipement des sapeurs-pompiers, de leurs centres d'intervention et de secours (CIS), ainsi que de leurs véhicules.
Pour les sapeurs, il est envisagé de les équiper de caméras individuelles (40 à terme sur 19 centres de secours, pour répondre de manière exhaustive au besoin), dès que les décrets d'application de la loi Matras seront publiés. Cette publication étant prévue durant le 2e semestre 2022, les services du SDIS travaillent pour un déploiement au plus tôt. Cette dotation est prévue pour les sapeurs des CIS urbains ou à garde postée. L'affectation du nombre de caméras est corrélée au nombre de VSAV (véhicule de secours et d'assistance aux victimes). Les CIS concernés sont ceux d'Oyonnax, de Miribel, de Bourg-en-Bresse, de l'Est Gessien, de Belley et de Meximieux-Pérouges. Pour 2022, il est prévu l'achat d'une vingtaine de caméras. D'autre part, les sapeurs du CIS d'Oyonnax se verront allouer un EPI (équipement de protection individuelle) balistique.
Pour les CIS ruraux, objets d'actes délictuels récurrents, les services du SDIS proposent de les équiper de caméras de vidéoprotection. Les CIS concernés sont ceux de Coligny, Feillens, Marboz, Châtillon-sur-Chalaronne, Villars-lès-Dombes, Bellegarde-sur-Valserine, Gex, Oyonnax, Montréal-la-Cluse–Nantua et Montluel, en sachant que l'équipement des deux derniers est en cours de réalisation.
Pour les véhicules, le SDIS propose de protéger les vitrages des véhicules, avec des films destinés à leur conférer une résistance améliorée aux agressions non balistiques : caillassage, frappes à l'aide d'instruments contondants, jets de bombes incendiaires…

Budget alloué (de 2022 à 2024) : 300 000 € (soit 100 000 € par an)

Développer la vidéoprotection dans les communes

Pour soutenir les investissements des communes ou des EPCI dans la vidéoprotection, une bonification du taux d'intervention dans le cadre de la dotation aux communes est prévue, tout en restant dans le droit commun, à savoir :

- 30%, droit déjà ouvert dans le dispositif actuel pour toute opération ≤ 100 000 € ;
- 15% pour les opérations > 100 000 €.

Pour ce faire, une enveloppe annuelle de 200 000 € sera dédiée à cet axe, sur l'enveloppe de dotation territoriale.

La mise en œuvre de ce chantier prioritaire du projet de mandat relatif à la sécurité et la vidéoprotection nécessite une enveloppe annuelle de 500 000 € dont 200 000 € de crédits nouveaux, soit une enveloppe globale de 1 500 000 € pour la période 2022-2024. A l'issue de cette première phase d'expérimentation, une évaluation de ce chantier prioritaire sera réalisée pour soit conforter ces actions, soit les améliorer.

Budget alloué (de 2022 à 2024) : 1 500 000 € (soit 500 000 € par an)

« Ambition collégiens »

Accompagner la jeunesse aindinoise et l'aider à grandir

Le Département porte une ambition forte pour l'éducation et la réussite scolaire des collégiens. Parce qu'il est important d'accompagner les jeunes vers l'âge adulte, de participer à leur épanouissement et à leur citoyenneté, le plan « Ambition collégiens » constitue l'un des chantiers prioritaires. Il se décline en 3 axes.

Offrir aux collégiens les meilleures conditions d'accueil et d'apprentissage au collège

• Un nouveau Plan collèges pour les années 2024-2030

L'Ain fait partie des départements français où la croissance démographique est la plus dynamique. Pour faire face à cette pression, le Département a mis en place un Plan collèges (2018-2024) qui témoigne de la volonté d'investir pour assurer l'accueil des collégiens aindinois dans les meilleures conditions. Ce plan comprend les reconstructions-réhabilitations des collèges de Péronnas, Villars-les-Dombes, Ambérieu-en-Bugey, Miribel, ainsi que la construction du collège d'Ornex et l'extension du collège de Péron.

Au 1er semestre 2022, le Département va réfléchir à l'élaboration de son prochain Plan collèges qui couvrira les années 2024 à 2030. Une première phase d'études sera réalisée pour définir les secteurs en tension et déterminer les besoins en matière de nouvelles constructions, d'extensions ou de rénovations. Les différents scenarii seront étudiés en associant les conseillers départementaux, les collectivités concernées et la Direction académique des services de l'Education nationale. Dans ce futur plan collège, sera intégré le volet numérique qui représente un engagement important du Département, avec un budget d'1,9M € par an d'investissement.
Le Plan collèges (2024-2030) sera présenté à la session de décembre 2022.

• Se déplacer à vélo et en trottinette en toute sécurité
Aujourd'hui, nombre de jeunes ont opté pour des modes de déplacements doux. Parce que se déplacer en vélo ou en trottinette n'est pas sans danger, le Département souhaite mettre en place une action en lien avec l'Education nationale pour contribuer à l'apprentissage aux règles de sécurité. Une « journée sécurité routière en collège » pourrait être conçue, intégrant les règles du savoir rouler à vélo et à trottinette.

Contribuer à l'appropriation des valeurs de la République et à l'apprentissage de la citoyenneté

• Lutter contre le harcèlement scolaire
10 % des élèves sont victimes de harcèlement scolaire au cours de leur scolarité et un quart des collégiens seraient confrontés à du cyber harcèlement. Face à ce fléau, la lutte contre le harcèlement est devenue une cause nationale que le ministère de l'Education nationale entend combattre par son programme pHARe. Pour encore plus d'efficacité, le Département souhaite mettre en œuvre un plan d'action, en cohérence et en complémentarité avec toutes les initiatives existantes, qui repose sur la prévention, la détection et l'accompagnement. Une enveloppe budgétaire de 55 000 € est prévue la première année. Ce plan reposera sur 3 actions :

- la formation des agents départementaux des collèges : les premières actions pourront se déployer avant la fin de l'année scolaire en cours et seront généralisées à l'ensemble des collèges d'ici à 2 ans ;
- la sensibilisation des élèves : des experts interviendront dans les collèges dès le 1er trimestre de l'année scolaire 2022-2023 ;
- l'accompagnement des parents confrontés à une situation de harcèlement de leurs enfants : il se fera accompagner d'experts. Un réseau de ressources de proximité (personnels médico-sociaux, associations…) sera identifié pour favoriser une prise en charge rapide des victimes.

• Favoriser l'apprentissage des droits et devoirs civiques
Pour promouvoir les valeurs de la République et face au constat du taux d'abstention conséquent aux dernières élections, le Département souhaite contribuer à une meilleure connaissance des institutions et valoriser l'importance du droit de vote auprès des collégiens. Ainsi, à la rentrée de septembre 2022, des modules éducatifs, conçus par les Archives départementales, seront mis en place sur ces thématiques. En accord avec l'Education nationale, les conseillers départementaux pourront intervenir dans les collèges pour mieux faire connaître l'échelon départemental et ses compétences.

• Former des citoyens respectueux de l'environnement
Si le Département propose déjà un dispositif « collégien acteur du développement durable », une nouvelle action sera déployée dans les collèges pour sensibiliser davantage les jeunes à la transition énergétique : le challenge CUBE.S animé par le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema). Cinq collèges ont été retenus pour l'année scolaire 2021- 2022 (Beynost, Culoz, Pont-de-Veyle, Poncin, Briord).

Favoriser l'épanouissement et la réussite des collégiens

• Poursuivre le dispositif Chéquier Jeunes 01
Le Chéquier jeunes sera reconduit. Nouveauté : pour éviter des problèmes de distribution, les chéquiers seront envoyés aux établissements scolaires qui les remettront aux collégiens.

• Des appels à projets sur le sport et la montagne de l'Ain
Le Département présentera, à la session du 16 mai 2022, l'ensemble des dispositifs éducatifs qui pourront être mis en œuvre à la rentrée scolaire 2022- 2023. De nouveaux appels à projets seront mis en place pour favoriser le développement des pratiques sportives dans le cadre de la labellisation « Terres de jeux 2024 ». D'autres seront en lien avec la montagne.

Insertion & RSA

Pour un emploi demain

Après de longs mois d'une crise qui est venue fragiliser les bénéficiaires du RSA, être actif et se rendre utile peut permettre de sortir de l'isolement. Participer à un projet et mettre ses compétences au service d'une association peut faciliter le retour sur le marché du travail.
Le Département de l'Ain déploie donc un dispositif sur la période 2022-2028 pour proposer aux bénéficiaires du RSA de réaliser des heures de bénévolat, identifiées et utiles à la société.

Insertion & RSA : contexte et enjeux

Le Département de l'Ain est au cœur des politiques d'insertion. Il a pour mission d'attribuer le Revenu de Solidarité Active (RSA) et d'accompagner les bénéficiaires dans leur parcours d'insertion. Il s'appuie sur le programme départemental d'insertion (PDI), outil stratégique de référence qui définit sa politique.
Le Département mobilise aussi le secteur économique à travers la mise en œuvre des clauses d'insertion dans ses marchés publics et gère une subvention globale du Fonds Social Européen pour conforter les actions d'insertion dans le département.
Pour accompagner les publics bénéficiaires dans l'élaboration et le suivi de leur parcours d'insertion, la collectivité s'appuie à la fois sur des professionnels du service social départemental, et sur un réseau de partenaires du monde de l'insertion et du monde économique.

- Fin 2019 : 7 350 foyers / 3,5 millions d'euros par mois
- Fin 2020 : 8 575 foyers / 4,2 millions d'euros par mois (augmentation liée au Covid)
- Fin 2021 : 7 712 foyers / 3,8 millions d'euros par mois

RSA & bénévolat : une étape vers l'emploi

Parce qu'être actif et se rendre utile peut permettre de sortir de l'isolement, parce que participer à un projet et mettre ses compétences au service d'une association peut faciliter le retour sur le marché du travail, le Département proposera aux bénéficiaires du RSA de réaliser des heures de bénévolat, identifiées et utiles à la société. L'objectif est de permettre à ces personnes d'avancer dans leur parcours d'insertion vers l'emploi grâce à une activité et une reconnaissance sociale.

Pour ce faire, le Département va rassembler un maximum de partenaires (prestataires associatifs, Pôle Emploi, associations, les chambres consulaires, MSA, Association des Maires de France…). Et pour accompagner les structures qui proposeront des missions de bénévolat, le Département souhaite s'appuyer sur l'expertise de France Bénévolat.

France Bénévolat sera en charge de :
• chercher des lieux d'accueil pour accueillir des missions bénévoles ;
• définir les missions exactes des bénévoles ;
• préparer les bénéficiaires du RSA au bénévolat ;
• aider les structures à accueillir au mieux les futurs bénévoles ;
• accompagner les bénévoles et les structures dans la rédaction du «passeport bénévole» ;
• améliorer la connaissance de l'état du marché de l'emploi pour aider les bénéficiaires à accéder à l'emploi après une mission bénévole ;
• réaliser la communication, la sensibilisation et la promotion du bénévolat auprès des travailleurs sociaux et des partenaires de l'insertion.

Une expérimentation sur deux territoires

En 2022, le plan sera expérimenté sur deux territoires :
- Bresse-Revermont
- Plaine de l'Ain-Côtière.

> De janvier à avril 2022 : mobiliser et fédérer
- Mise en place des groupes de travail (entreprises, partenaires de l'insertion, centres départementaux de la solidarité)
- Information, communication
- Définition du programme d'actions sur le territoire ciblé.
- Répartition et formation des équipes de travailleurs sociaux.

> De mai à décembre 2022 : expérimenter
L'objectif est que 50 personnes participent aux actions de bénévolat en 2022, pour atteindre 280 en 2024.

> De fin 2022 jusqu'à 2028 : évaluer, ajuster le dispositif
- Bilan et ajustement du dispositif
- Généralisation du dispositif sur tout le département dès 2023.

Le Département consacrera un budget de 250 000 euros en 2022 pour permettre au dispositif de se déployer et de garantir son efficacité.

Eau & forêt

Préservons nos ressources naturelles

L'eau et la forêt sont des « marqueurs » des ressources naturelles aindinoises qu'il convient de préserver et de valoriser. Les forêts sont une ressource essentielle pour l'économie, l'écosystème du territoire et la réduction de notre empreinte carbone. L'eau, quant à elle, est un enjeu majeur aussi bien en termes de qualité, que de quantité.
Préserver, gérer et valoriser les ressources naturelles sont au cœur de la stratégie du Département de l'Ain qui déploie de nombreuses actions depuis des années. Aujourd'hui, pour s'adapter au changement climatique et aux nouveaux défis qu'il nous impose, le Département imagine de nouvelles actions en faveur de ses ressources.

Les forêts aindinoises

Le Département, à travers ses livres blancs, mène une politique forte et ambitieuse afin de structurer la filière bois et fédérer l'ensemble des professionnels. Il apporte son soutien à l'investissement auprès des entreprises locales de la filière, riches de savoir-faire et génératrices d'emplois. La collectivité a attribué 1,6 M€ de subventions en investissements aux entreprises de la filière sur les 6 dernières années. Ces 10 dernières années, le Département a apporté 1 500 000 € d'aides pour la plantation représentant un montant total de 3 500 000 € investis par la forêt publique et privée pour la restructuration et le renouvellement des massifs.

Dans un contexte de changement climatique, l'adaptation des forêts départementales nécessite d'identifier, dans le cadre d'une large concertation avec l'ensemble des acteurs de la filière, des axes d'intervention et des actions précises pour répondre aux enjeux prioritaires de la forêt aindinoise. Les premières Assises du bois et de la forêt se sont déroulées le 21 octobre 2021 à Nantua et ont réuni environ 120 professionnels de la filière bois. La qualité des échanges ont permis d'initier la démarche et d'entrer dans une phase de concertation et de construction des propositions.

• De décembre 2021 à février 2022 : phase de concertation
La concertation a pour objectifs de définir de nouvelles actions complémentaires au livre Blanc de la Forêt (2020-2023) tout en maintenant et intensifiant les actions déjà engagées.

Cette phase de concertation avec l'ensemble des professionnels de la filière a permis de dégager quelques premières pistes d'actions :

- Développer la communication auprès du grand public : 78 %
- Valoriser la ressource locale : 74 %
- Développer l'emploi, le recrutement et la formation dans la filière : 65 %
- Innover dans la filière bois (via Xylofutur notamment) : 61 %
- Adapter les pratiques en forêt et la gestion forestière : 52 %
- Réduire le morcellement forestier : 52 %
- Valoriser la biodiversité et les services écosystémiques : 52 %

• Printemps 2022 : mise en place d'actions concrètes pour préserver la forêt et soutenir cette filière d'excellence essentielle pour l'Ain. Ce plan d'action sera présenté à l'occasion des 2e Assises du bois et de la forêt qui auront lieu le 6 mai 2022.

Le bois : une filière d'excellence
• 2e département de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour la récolte de feuillus
• 1er département d'AURA pour le sciage des feuillus (35%) et des sapins/épicéas (21%)
• 24 scieries qui débitent 350 000 m^3 de bois/an
• 53 chaufferies publiques pour 40 MW de puissance
• 40 entreprises spécialisées dans la construction bois et 1350 en lien direct avec la filière / 5 500 salariés
• 5 établissements de formation / 370 élèves (54% en apprentissage)

L'eau

Pour répondre à ces enjeux prioritaires de protection de l'eau, le Département de l'Ain apporte son aide et son assistance technique aux communes, aux syndicats et aux intercommunalités. **Il a défini un plan d'action en faveur de l'eau réparti en 3 axes et 7 actions pour un budget supplémentaire de 1 205 000 € pour cette année. Ce plan s'inscrit dans une dimension transversale, en cohérence avec le plan collège et le plan nature.**

• S'adapter au changement climatique

- Désimperméabiliser, revégétaliser, récupérer les eaux de pluie dans les collèges, mais aussi dans les bâtiments départementaux, lors de nouvelles constructions ou réhabilitations.
- Impulser et soutenir les démarches d'adaptation au changement climatique et de gestion des ressources en eau. Le Département a décidé de prendre en charge la maîtrise d'ouvrage d'études complémentaires indispensables à la bonne compréhension du fonctionnement de la nappe de la Dombes par des mesures de niveaux de l'eau en créant 4 nouveaux points de suivi, par l'achat de 4 piézomètres, pour un montant de 250 000 € financés à 50 % par l'Agence de l'Eau.

• Préserver les activités économiques et privilégier le stockage de l'eau

- Garantir la pérennité des filières agricoles (création de réserves d'eau, récupération de l'eau des bâtiments agricoles, soutien aux systèmes d'irrigation collectifs...).
- Permettre la réutilisation, en zone de montagne, des anciens captages d'eau (vieux réservoirs...) pour l'abreuvement du bétail.
- Tester de nouvelles cultures ou pratiques ayant des besoins hydriques moins exigeants, plus adaptées au changement climatique.

• Préserver la ressource en eau et les milieux naturels

- Recharger les nappes phréatiques en retrouvant les fonctionnalités des cours d'eau, des zones humides qui jouent un rôle important de régulation des flux et des haies.
- Bonifier les aides en faveur de certains investissements ciblés des communes et des EPCI, en matière de lutte contre les fuites sur les réseaux d'eau potable.

La politique de l'eau du Département, c'est...

• Une aide aux collectivités de 8 M€ par an dans le cadre du volet « eau » de la contractualisation entre les collectivités et le Département, avec un véritable effet sur l'économie et l'activité des entreprises du BTP (1650 projets structurants pour 446 M€ de travaux depuis 2015)

• Une aide aux installations d'assainissement non collectif : 300 000 €/an et 150 particuliers aidés.

• Un suivi qualitatif et quantitatif des eaux superficielles et souterraines : 135 000 €/an

• Une aide à la restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques : 600 000 €/an

• La valorisation de l'utilité des réservoirs naturels (labels Espaces Naturels Sensibles, RAMSAR et Rivières Sauvages).

Montagne de l'Ain

Vers un tourisme 4 saisons

Le développement touristique de la montagne de l'Ain porte des enjeux forts en termes d'offre pour s'adapter aux nouvelles pratiques, aux attentes sociétales et aux impacts du réchauffement climatique. Pour répondre à ces enjeux, le Département de l'Ain, associé à cinq intercommunalités (Haut-Bugey Agglomération, Pays de Gex Agglomération, Communautés de communes du Pays Bellegardien, Bugey-Sud et Usses et Rhône) et accompagné par Aintourisme, le Commissariat de Massif et la Région Auvergne-Rhône-Alpes prévoit une stratégie ambitieuse de développement touristique via son plan Montagne de l'Ain (2022-2026).

Un tourisme 4 saisons, durable et écoresponsable

La stratégie repose sur la différenciation et la structuration de l'offre touristique, dans une logique de complémentarité des sites. La priorité sera de valoriser les activités de pleine nature praticables à l'année (vélo, trail, marche nordique, course d'orientation, espaces de bien-être…), de promouvoir les patrimoines naturels et culturels (création d'un itinéraire de « l'eau et des panoramas ») et d'améliorer les conditions d'accueil, la qualité des services et l'embellissement des sites phares (col de la Faucille, station des Plans d'Hotonnes, site du Grand Colombier). Il s'agira aussi de s'adapter aux nouvelles pratiques « neige » (parcours ski de randonnée nordique, ski nature, ski nordique, pistes multiloisirs...). **Un programme d'investissements de 7,5 M€ HT est prévu sur 5 ans dont 4,35 M€ financés par le Département.**

Développer de nouveaux hébergements touristiques et favoriser la montée en gamme de l'existant

Dans l'Ain, les hébergements touristiques situés sur le territoire de la montagne sont vieillissants. Beaucoup sont occupés moins de 4 semaines par an, en particulier sur le secteur de Mijoux - Lélex. L'objectif du plan Montagne de l'Ain est de développer une offre d'hébergements en phase avec les tendances actuelles, en favorisant le lancement d'un programme de rénovation du parc existant et en développant de nouveaux hébergements touristiques.

Une stratégie marketing unique à l'échelle du territoire concerné

Une stratégie marketing sera progressivement mise en place pour valoriser l'offre commerciale orientée 4 saisons et une politique événementielle sera déployée, gage de notoriété et de fréquentation des sites. Cette stratégie marketing n'a pas vocation à se substituer aux marques existantes comme Monts-Jura et aux destinations locales. Cette stratégie unique et partagée doit être le trait d'union de la montagne de l'Ain.

Vers une nouvelle gouvernance et la rationalisation des structures d'exploitation

La gouvernance de la stratégie Montagne de l'Ain s'appuiera sur une charte d'engagement liant les différentes parties prenantes et sur un comité stratégique qui associe, d'ores et déjà, les financeurs (Région Auvergne-Rhône-Alpes, Massif du Jura) et les maîtres d'ouvrage des principales opérations. Des collèges thématiques associant les acteurs institutionnels et économiques seront créés. La mise en place d'une nouvelle gouvernance de la Montagne de l'Ain implique une mutualisation des investissements et des ressources humaines, mais aussi une évolution des structures d'exploitation pour garantir un modèle professionnel et économiquement viable. Pour la définition et la mise en œuvre de la stratégie « Montagne de l'Ain », le Département a obtenu le soutien du Commissariat de Massif du Jura qui a accordé un financement de 2 ans à hauteur de 120 000 € pour un poste de chef de projet « ingénierie montagne ». Le recrutement est en cours.

Budget par chantier prioritaire

Budget (fonctionnement & investissement)	2022	2022-2023-2024
Ambition collégiens	1 940 000	5 755 000
Filière bois	554 000	1 662 000
Démographie médicale	1 100 100	5 316 500
Eau	2 525 000	7 025 000
Montagne de l'Ain	980 000	3 660 000
RSA-Bénévolat	250 000	750 000
Vidéoprotection	500 000	1 500 000
Total général	7 849 100	25 668 500

Budget primitif 2022

649,5 M€ au service des Aindinois

Le budget primitif pour l'année 2022 s'élève à 649,5 M€ (+ 5,1% par rapport à 2021), soit 979 € par habitant. Il marque à la fois l'ambition renouvelée du Département au service des Aindinois et la volonté de poursuivre une gestion financière responsable durant le mandat 2021-2028.

Le Département accentue encore son effort d'investissement pour mettre en œuvre les priorités du mandat : la démographie médicale, l'insertion et le bénévolat, la sécurité et la vidéoprotection, les ressources naturelles « forêt et eau », le plan « Ambition collégiens », mais aussi la stratégie touristique au profit de la montagne de l'Ain, la transition écologique et le numérique.

Ce budget réaffirme aussi le rôle de la collectivité dans ses compétences : la solidarité, l'éducation, les routes, les services de secours et, aux côtés des acteurs du territoire, pour le développement et l'attractivité de l'Ain.

QUE FAIT LE DÉPARTEMENT AVEC 100 € ? 2022

SOLIDARITÉ

Près de la moitié du budget

43,83€

Personnes âgées : 24,77 €

Famille Enfance : 7,55 €

Insertion : 8,60 €

Logement : 2,91 €

COLLÈGES, JEUNESSE, CULTURE ET SPORT

8,57€

Construction-maintenance des collèges et informatique : 4,84 €

Éducation et jeunesse : 2,32 €

Culture et sport : 1,41 €

ROUTES, TRANSPORTS ET ACCESSIBILITÉ

8,33€

Routes : 6,58 €

Transport de personnes handicapées : 1,75 €

DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES

7,48€

Aménagement du territoire et aide aux communes et agriculture : 2,81 €

Tourisme et attractivité du territoire : 1,56 €

Développement durable et environnement : 3,11 €

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET SECOURS

6,37€

SERVICES GÉNÉRAUX ET RESSOURCES HUMAINES (AGENTS DES ROUTES, AGENTS DES COLLÈGES, TRAVAILLEURS SOCIAUX...)

25,42€

Les dépenses de fonctionnement = 495,6 M€ (+ 1,7% / BP 2021)

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 495,6 M€, soit une augmentation de 1,7% par rapport au budget primitif due essentiellement à une hausse des dépenses de solidarité hors RSA et à une action forte pour améliorer l'attractivité en matière de ressources humaines. Les recettes réelles de fonctionnement progressent quant à elles de +3,5% bénéficiant de recettes fiscales dynamiques. Le taux d'épargne de la collectivité s'améliore : le budget autofinance près de 30% des investissements.

La politique des solidarités s'élève à 262,9 M€ :

- 158,3 M€ pour l'autonomie et la santé
- 55,1 M€ pour les personnes en insertion
- 48,5 M€ pour l'enfance et la famille

Les allocations individuelles de solidarité (AIS) s'élèvent à 120,23 M€ et représentent plus de 24 % des dépenses réelles de fonctionnement et un peu plus de 45 % du budget de la Solidarité :

- 53,19 M€ pour l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA)
- 19,74 M€ pour la Prestation de compensation au handicap (PCH)
- 47,3 M€ pour le Revenu de solidarité active (RSA)

La masse salariale évolue à 101,7 M€ pour améliorer l'attractivité de la collectivité en matière de ressources humaines.

Les investissements : 153,9 M€ (+ 23 M€ en 2022)

Le budget 2022 est particulièrement volontaire avec un montant d'investissement sans précédent de 153,9 M€, soit 23 M€ de plus qu'en 2021 pour répondre aux besoins d'équipements du territoire et aux enjeux de la transition énergétique.

- 36 M€ consacrés aux routes

- 35,3 M€ pour le développement et l'attractivité du territoire (aides aux filières, aux acteurs économiques, aux acteurs touristiques (Montagne de l'Ain), espaces naturels et ressources…

- 31,3 M€ pour la jeunesse et l'éducation (dont 27,6 M€ pour la maintenance, les constructions et réhabilitations des collèges et notamment le plan collège 2018-2024)

- 21,1 M€ pour la solidarité

- 7,5 M€ pour la sécurité civile (SDIS de l'Ain)

- Et aussi : la culture et sports, les bâtiments départementaux, l'accessibilité, les moyens des services…

Budget

AIN 01 le Département

UN NIVEAU D'INVESTISSEMENT INÉDIT !

En 2022, hausse de 23 M€ par rappport à 2021 des investissements du Département

- **Routes et mobilités : 36 M€** + 8 %
- **Collèges : 27,6 M€** x2
- **Solidarité : 21,1 M€** + 15 %
  Équipements des médecins salariés, maison départementale des professionnels de santé, structures d'accueil du jeune enfant, maison d'enfants, subventions aux Ehpad, logements…
- **Territoires : 44 M€** + 22 %
  Aménagement du territoire, développement durable, agriculture, attractivité, SDIS, tourisme…
- ...

Les recettes

La prévision de recettes réelles de fonctionnement pour le budget primitif 2022 s'élève à 582,12 M€ (+3,5% / BP 2021).

• La Fraction de TVA (en remplacement de la taxe foncière sur les propriétés bâties TFBB) transférée aux communes : dans l'Ain, par prudence, la fraction a été prévue au budget avec une hausse de 4,6% par rapport à 2021 (soit 128,7 M€) même si le projet de loi de finances prévoit une progression de 5,5%.

• Le DMTO (Droits de mutation à titre onéreux) : il pourrait se maintenir sous l'effet conjugué des taux d'emprunt bas et du dynamisme démographique et économique du département. La recette prévisionnelle pour 2022 est de 123 M€.

Les recettes réelles d'investissement (hors dette) s'établissent à 40,4 M€ (+ 8 M€ en 2022).

• L'épargne brute prévisionnelle (86,5 M€) sera affectée prioritairement au remboursement du capital des emprunts. L'emprunt d'équilibre est donc fixé à 65,2 M€, en hausse de 8,22% par rapport à 2021.

• Le montant de la Compensation Financière Genevoise (CFG) s'élève à 69,06 M€ (+0,3% par rapport à 2021).

AIN 01
le Département

CONTACT PRESSE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AIN - DIRECTION DE LA COMMUNICATION
Céline Moyne-Bressand
Tél. 04 74 22 98 33 • celine.moyne-bressand@ain.fr

www.ain.fr